



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation pour les Aides-Soignants

4 rue de l'ancien calvaire BP 145
62604 BERCK SUR MER Cedex
03 21 09 05 47-secretariat@ifsi-berck.fr

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Nous vous rappelons que votre admission sera définitive si et seulement si vous avez fourni toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

DOSSIER ADMINISTRATIF

- L'attestation d'admission PARCOURSUP pour les étudiants issus de cette plateforme
- La fiche de renseignements recto-verso complétée et signée avec photo d'identité en couleur (Annexe 1)
- Une copie de votre carte d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité.
- Pour les bacheliers 2023** : une copie du relevé de notes du BAC (copie du diplôme à fournir impérativement avant le 31/12/2023)
- Pour les bacheliers antérieurs à 2023** : une copie du diplôme ayant permis l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP (baccalauréat ou équivalent)
- La fiche de prise en charge du coût de formation, dûment complétée et signée, et le justificatif de situation correspondant (Annexe 2)
- Une attestation de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à télécharger après avoir réglé la somme de 100 € : paiement en ligne sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>
Les personnes financées par un employeur ou un organisme ne sont pas concernées
- Une attestation de responsabilité professionnelle : inscription gratuite sur le site de la MACSF-
<https://www.macsf.fr> (toute autre attestation ne sera pas acceptée)
- Une attestation de droits à la sécurité sociale en cours de validité
- La fiche d'information pour les indemnités de stage (Annexe 3) **et**
 - Copie recto-verso du permis de conduire
 - Copie de la carte grise du véhicule utilisé pour les déplacements en stage (préciser vos nom et prénom si différents de ceux indiqués sur le document)
 - Relevé d'identité bancaire à votre NOM
- L'autorisation parentale pour les étudiants mineurs à la rentrée (Annexe 4)
- Pour les frais d'inscription, un règlement uniquement par chèque de **170 €** à l'ordre de l'Agent comptable du G.C.S avec votre nom et prénom au dos). Ces droits demeurent acquis à l'IFSI quel que soit le motif d'un éventuel désistement

DOSSIER MEDICAL (A remettre le jour de la rentrée dernier délai)

- Le certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé (Annexe 5), *la liste des médecins agréés par département est disponible sur le site de l'ARS de votre région*
- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations complétée (Annexe 6)
- Le compte-rendu d'une radio pulmonaire de moins de trois mois
- Un justificatif en cas de situation de handicap



Région
Hauts-de-France